

Compte-rendu du Conseil Municipal

<i>Présents :</i>	Denise DE MARCH, Jean Marc JOURDAN, Sandrine PERRIN, Pierre REVERCHON, Brigitte TOUGNE-PICAZO, Clémentine CORTET, Thierry DENOEUDE, Jean-Marie LORIAUD, Alexandre MERLE, Alain THEVENOUD, Nadine TRUCHE,
<i>Absents excusés :</i>	Bruno CAGNON (pouvoir à Alain THEVENOUD) - Christelle GIRARDY (pouvoir à Sandrine Perrin) - Laurence DESLOGES (pouvoir à Thierry DENOEUDE)
<i>Absents :</i>	Alexia LAVAL
<i>Secrétaire de séance :</i>	Sandrine PERRIN



Le compte-rendu du 24 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité



PLUi de Chautagne - Débat

Madame le Maire expose les conclusions de l'étude sur le PADD, Plan d'Aménagement et de Développement Durable.

Le conseil municipal est appelé à en débattre.

Axe 1 : Préserver et mettre en valeur, la diversité des paysages et des milieux naturels, socle de l'identité Chautagnarde.

1^{ère} remarque de Monsieur Jean-Marie LORIAUD sur le paysage :

Peut-on parler de paysage lorsque l'on constate les dégâts liés aux castors ? Leur population prolifère et rien n'est fait pour arrêter les dommages énormes causés dans la peupleraie. Le castor est pour les sylviculteurs une catastrophe écologique ! Que fait-on ?

Réponse apportée : Les autorités compétentes sont parfaitement informées de cette situation (Préfecture). La commune est impuissante et ne peut que faire remonter ses inquiétudes. Aujourd'hui le castor est un animal intégralement protégé.

2^{ème} remarque sur l'identité Chautagnarde : Cette identité est la ruralité ; son attractivité : la diversité des paysages, la zone des marais, les vignobles en coteaux.

Alexandre MERLE : Depuis la prise en main de Grand-Lac, la Chautagne n'existe plus.

Sandrine PERRIN : Non, Grand-Lac n'a pas fait disparaître la Chautagne et Grand Lac est très attentif aux problèmes de chaque secteur.

Alexandre MERLE : L'individualisme a pris le dessus. Serrières a beaucoup changé et ses habitants ne participent pas forcément aux animations qui leurs sont proposées.



Axe 2 : Consolider le poids économique du territoire de chautagne en combinant nature, tourisme et économie.

Sur la partie économie, on présente des offres économiques spécifiées.

Sandrine PERRIN n'est pas d'accord avec ce terme, la spécification des offres ne permet pas aux artisans de Chautagne de s'installer là où ils le souhaitent, c'est un sérieux inconvénient.

Réponse : Cette spécification concerne uniquement la zone des Etaix à Chindrieux et surtout un terrain sur ladite zone, puisqu'elle peut y accueillir des artisans et du tertiaire. En réalité le lot concerné est situé à l'entrée de la zone, destiné à recevoir une pépinière d'entreprise et un atelier relai, où un artisan souhaitait à tout prix s'installer. Il lui avait été proposé un autre terrain qu'il avait refusé.

Jean-Marie LORIAUD reprend le projet de planter de la vigne sur les coteaux. Il considère que cette solution n'est pas viable et qu'il faudrait cultiver autre chose.

Réponse : Il convient de rapprocher cette idée de l'enfrichement que l'on constate sur les coteaux, la forêt gagne du terrain quoi qu'on en dise.

Alexandre MERLE évoque, pour le volet agricole, une notion de compensation agricole lorsque l'on enlève de la terre à un agriculteur pour y implanter, soit de l'activité, soit des constructions.

La compensation pourrait être en terrain à reconquérir, soit dans les marais, soit sur les coteaux.

Dernière remarque lorsque l'on évoque la surface des terrains pour construire 650 à 700 m² - nous avons eu de la chance de pouvoir construire sur des terrains de 1.500m², demain la cohabitation sera moins facile.

Lorsque l'on évoque la limitation de l'imperméabilisation des sols, Monsieur Alain THEVENOUD indique qu'il existe des enrobés poreux qui permettent d'infiltrer l'eau.

La maîtrise des plantes invasives - Pourrait-on avoir des consignes pour maîtriser l'évolution de ces plantes ?

Axe 3 : Organiser le développement structuré et cohérent d'un territoire interconnecté.

Madame le Maire informe que la mise en place de la fibre est en cours, même si cela prend plus de temps que prévu.



01 / Tarif de l'eau

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la prise de la compétence « eau » par Grand-Lac au 1^{er} janvier 2018.

Les tarifs de l'eau doivent être délibérés avant cette date et c'est la commune qui doit en fixer le prix.

Il est proposé de reprendre ceux de 2017 à savoir :

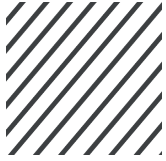
Location compteur (3 m3)	9.52 €
Location compteur (20 m3)	40.57 €
Abonnement	42.24 €
Le m3 d'eau potable	0.67 €

Voté à l'unanimité



02 / Convention de déneigement avec Monsieur Patrick VEUILLET

Ce point est retiré de l'ordre du jour.



La séance est levée à 22h25

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu, sauf imprévu le 12 janvier 2018 à 19h30

JOYEUSES FÊTES À TOUS

INFORMATIONS

PERMIS DE CONSTRUIRE/DECLARATIONS DE TRAVAUX

Permis de construire

- NEANT,

Déclarations de travaux

- Gérard MARGUIN : Pose de panneaux photovoltaïques - 296 Route de Mathy,
- Sarl Energetic France : Pose de panneaux photovoltaïques - 729 Route des Allobroges,
- Adeline HEYMANN : Installation d'un bungalow - Mathy dessous,

Ces dossiers sont étudiés et l'avis du Maire est transmis aux services de Grand Lac.



BROYAGE

Grand Lac a délibéré pour une aide financière à la location d'un broyeur :

- 60 € pour la journée et 38 € pour une demi-journée

Le document à remplir est à la mairie, une aide par an et par foyer - le règlement de l'attribution est à disposition à la mairie.



RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes hommes et jeunes filles nés en octobre, novembre et décembre 2001 doivent impérativement effectuer leur recensement militaire en Mairie d'ici le 31 décembre prochain (ainsi que tous ceux qui n'ont pas été recensés à cette date). Nous les invitons à se présenter en Mairie, munis du livret de famille de leurs parents.



RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

La tournée débutera mardi 12 décembre 2017 ; merci de laisser accessible vos compteurs et de réserver votre meilleur accueil à notre agent qui sera, cette année, accompagné par un technicien de Grand-Lac.

